Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Novembre 1892. No. 8.

L'Université Laval

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

EGARE.

A Lorette, chez M. Marcel St. Cerni, lot No. 79, un bœuf de 18 mois, cendré, l'oreille droite est percée, la gauche est échancrée, s'est refugié à l'endroit susdit en septembre ou octobre. 2i 23-11-92

AVIS est donné par le présent que " Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel " s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou représentants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.
Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92

VARIÉTÉS

UNE VISION

Il n'y a encore que quelques années, tout se réduisait, dans le domaine scientifique, soit à un positivisme brutal, soit à un spiritualisme transcendant, attribuant tous les mystères inexpliqués de la nature à l'action directe de l'occultisme, quand on ne pouvait pas les assigner à l'intervention formelle de la Providence.

En présence de phénomènes tant soit peu en dehors du cercle des connaissances actuelles, les uns niaient carrément le fait, lui opposant le mot *impossible*—dont nulle intelligence humaine n'a pourtant le droit de définir la portée quand il s'agit de science spéculative ; les autres expliquaient tout par les mots *miracle* ou *maléfice*.

Et, chose assez curieuse, bien que partant de principes si opposés, on en arrivait au même point ; c'est-à-dire à contester sans restriction l'existence de ce que l'on est convaincu d'appeler le merveilleux dans le domaine purement physique ou matériel,—tous par conséquent se proclamant, avec une entente aussi arrogante que présomptueuse, les dépositaires de la science absolue.

Tous semblaient dire à la création, à la nature, à la loi éternelle et divine : Nous vous avons sondées jusqu'au fond ; nous avons mesuré votre action tout entière ; vous n'avez plus l'ombre d'un arcane à nous révéler ; halte-là, vous n'irez pas plus loin !

Perpétuelle outrecuidance de l'esprit humain !

Risible orgueil de la taupe qui, jaugeant tout à la mesure de sa taupinière et de son grain de blé, invoque son aveuglement même pour nier le soleil et les constellations !

On commence à en rabattre un peu de part et d'autre, heureusement.

Devant les merveilles qui s'accomplissent tous les jours sous nos yeux, devant les découvertes physiques et physiologiques qui sont en train de révolutionner le monde et d'ouvrir, pour ainsi dire, un nouvel avatar à l'humanité, ceux qui pensent et essaient d'envisager l'avenir sans parti pris se demandent si la science du siècle n'a pas aujourd'hui le droit d'élever les yeux vers les hauteurs jusqu'ici interdites à ses regards, et de jeter à l'inconnu le cri autrefois réputé sacrilège : *Quo non ascendam ?*

—Vous voulez parler du spiritisme, me dira-t-on ; vous y croyez donc ?

Je réponds :

—Oui et non. Je crois au spiritisme, comme je crois à l'alchimie. De même que les travaux des chercheurs du grand œuvre ont produit la chimie moderne, il pourrait bien naitre des rêves du spiritisme toute une branche de science *naturelle* dont les hypothèses les plus hardis ne sauraient mesurer ni le poids, ni l'action dans les choses de l'avenir.

Notre siècle qu'on a appelé siècle de la matière, pourrait bien, avant d'avoir terminé son évolution, se servir de cette même matière pour ouvrir à l'humanité des horizons idéaux et spiritualistes que les songes des plus ambitieux optimistes n'ont pas même osé pressentir.

Qu'on me pardonne de faire procéder, par ce long et solennel préambule, une toute petite histoire bien naïve et bien simple, que je tiens d'un brave missionnaire qui m'en a affirmé sur l'honneur la complète authenticité de ses moindres détails.

La bonne foi du narrateur est pour moi hors de tout doute ; et, du reste—on le verra par le fond même de l'histoire—ces choses-là ne s'inventent pas.

C'était tout dernièrement, pendant que se tenait à Londres le *Congrès internatiomal de psychologie expérimentale*.

Nous étions cinq ou six amis, tous hommes d'études, tous des esprits " ouverts à la conviction," comme on dit en anglais, et sans hostilité préconçue contre ce qui, de prime abord, semble paradoxal dans les prétentions de ceux qui veulent imprimer à la science une nouvelle direction.

Et la conversation tomba sur l'hypnotisme, la suggestion, la clairvoyance, la télépathie, la lucidité, le magnétisme, les expériences de Charcot, les affirmations d'Eugène Nus, les dissertations du docteur Gibier, les constatations extraordinaires de Lambrosa et de tant d'autres savants qui s'occupent de tous ces phénomènes physiques encore inexpliqués.

Et nous citions nombre de faits contrôlés par ces esprits sérieux avec toutes les précautions que la science expérimentale impose à ses chercheurs.

Nous parlions de matérialisation, de corps astrals, dédoublement, de seconde vue, et en général de cette science Psychisme, dont Gladstone et les principaux de la Société Royale de Londres sont des adeptes, et dont le grand chimiste, le Pasteur de l'Angleterre, William Crooks, est à la fois le parain et le premier pontife

Le missionnaire écoutait et hochait la tête.

—Voyons, monsieur l'abbé, fit quelqu'un, vous ne vous prononcez guère ; quelles sont vos idées là-dessus ?

—Ma foi, répondit-il, vous pourriez m'en conter long sur ces questions avant de m'étonner.

—Vous croyez à ces phénomènes ?

—Certes ! j'ai même vu plus fort que tout ce que vous venez de signaler.

—Vraiment ?

—J'ai été témoin d'un fait futur.

—Bah ! êtes-vous sérieux ?

—Oui, messieurs ; moi qui vous parle, j'ai vu, de mes yeux vu, en pleine nuit, la tête couverte et les yeux fermés, quelque chose de très caractérisé, qui ne s'est réellement produit que trois heures plus tard.

—Voilà qui est extraordinaire ; contez-nous cela.

—Volontiers.

El le brave missionnaire, d'un ton de sincérité sur lequel je n'ai pas besoin d'insister, nous relata l'étrange fait qui suit :

—Dans l'hiver de 1886, dit-il, je voyageais en *cariole*, le long de la rivière Gatineau, sur le chemin qui conduit de Bascatodg à Maniwaki.

J'avais pour compagnon de route mon confrère missionnaire, le père Dozois, et pour cocher un individu du nom de Caron.

Nous revenions d'une petite mission dans les chantiers du haut de la rivière, et nous approchions d'un endroit qu'on appelle le Castor-Blanc, et où nous devions nous séparer.

Le temps était beau et sec, les routes pas trop mauvaises ; il faisait pleine lune ; et, comme nous craignions un peu de dégel pour le lendemain, nous décidâmes de voyager toute la nuit.

Nous étions, mon compagnon et moi, assez confortablement installés sur un siège bien rembourré et bien clos, avec nos peaux de buffles chaudement bordées autour de nos épaules ; et, dans les longs intervalles de nos causeries, nous laissions nos rêves battre la campagne solitaire aux tintements monotones des grelots

A la longue, le bercement de la voiture nous invita au sommeil ; et, notre peau de buffle soigneusement relevée sur nos têtes, un peu appuyés l'un sur l'autre, nous nous endormîmes, pendant que notre cocher sifflait un air du pays et faisait claquer son fouet pour encourager sa bête.

Après quelques heures de repos ainsi dérobées à la fatigue de la route, j'eus la conscience d'une étrange sensation.

Il se passait en moi quelque chose d'extraordinaire.

Je ne dormais plus, mais je ne me sentais pas complètement éveillé.

J'éprouvais comme une espèce de bien-être, très conscient, très lucide, mais qui aurait été mêlé à je ne sais quelle confuse impression du rêve.

C'était de la somnolence ; je m'en rendais parfaitement compte. Mais je me rendais aussi parfaitement compte, comme en pleine veille, du milieu ambiant et des circonstances qui m'entouraient.

J'entendis le bruit de la voiture, le timbre des grelots, les ébrouements de notre cheval, les coups de sifflet du cocher, et même, par moments, les ronflements de mon camarade dont je sentais l'épaule presser la mienne.

Peu à peu cette perception des choses extérieures devint extrêmement intense, j'oserais dire plus intense que dans le cours ordinaire de la vue éveillée.

C'était la première fois que je passais en cet endroit ; j'avais la tête entièrement recouverte d'une épaisse peau de buffle ; j'avais même les yeux hermétiquement clos ; or je voyais tout autour de moi, comme en plein jour, et avec une précision de nuances et de contours extraordinaire.

Je pouvais compter les arbres, décrire les maisons, lire les enseignes.

Je pressentais même ce que je ne pouvais pas encore apercevoir, les détours du chemin, les ponts, les montées et les descentes.

Plus que cela,—et ici le mystère se corse—je pouvais nommer les villages, les rivières ; la moindre crique me semblait connue depuis dix ans.

Notez que tous ces détails furent amplement vérifiés quelques heures plus tard par notre cocher qui, lui, était familier avec les lieux que nous venions de parcourir.

J'étais toujours dans cet état de torpeur lucide dont je viens de parler, lorsque je m'aperçus que nous entrions dans un bois.

Alors j'eus une autre sensation étrange.

Il me sembla, de même que les distances se rapprochaient avec une incroyable vitesse, que le temps lui aussi, comme dans certains rêves, se précipitait avec une rapidité vertigineuse.

En quelques minutes, je crus avoir parcouru des lieues et vécu des heures.

Je me trouvai de l'autre côté de la forêt, à l'orée du bois, et j'aperçus à ma gauche, à quelques pas du chemin, une maison que je reconnaitrais encore entre dix mille.

Le pignon faisait face à la route—un pignon ornementé et peinturluré d'une façon toute particulière—et dans une fenêtre percée entre la porte d'entrée, qui était peinte en vert, et une autre ouverture, une femme se tenait debout, les manches retroussées, avec un chat gris dans ses bras, un gros matou qu'elle caressait en nous regardant passer.

La vision était tellement vive, tellement accentuée dans tous ces détails, que malgré l'impression vague qui me restait d'être le jouet d'une hallucination, je secouai ma torpeur et baissai brusquement la peau de buffle qui me couvrait les yeux.

La lune s'était couchée, il faisait sombre, et nous étions en plein bois.

Mon mouvement avait éveillé mon compagnon. Je lui racontai ce qui venait de m'arriver.

—Vous avez rêvé, me dit-il, c'est bien simple.

Et il se rendormit.

En effet, moi-même je croyais bien avoir rêvé ; mais je me disais : Quel drôle de rêve tout de même.

Je regardai à ma montre, il était quatre heures du matin.

Ne me sentant plus aucun besoin de sommeiller, j'essayai de tuer le temps en égrenant mon chapelet ; mais la singulière vision me poursuivit.

J'avais constamment cette maison, cette femme et ce chat devant les yeux.

Enfin, trois heures s'écoulèrent ; le jour s'était lentement faufilé à travers les arbres, et le soleil venait d'apparaitre à l'horizon, lorsque notre voiture ayant fait un brusque détour, nous débouchâmes tout à coup à la lisière du bois.

Jugez de ma stupéfaction, messieurs !

La maison était là.—la maison vue dans mon sommeil,—absolument telle que je l'avais encore présente à ma mémoire, avec son pignon curieusement ornementé, son badigeonnage de mauvais goût, sa porte verte, et ses deux fenêtres de façade.

Je poussai mon compagnon et lui dis :

—Regardez !

Il se frotta les yeux et une exclamation de terrifiante surprise lui échappa, lorsqu'il eut aperçu comme moi, dans la fenêtre centrale de l'étrange maison, une femme qui, les manches retroussées, nous regardait passer, en caressant un énorme chat gris qu'elle tenait dans ses bras.

—C'est elle, lui dis-je en ne pouvant me défendre d'un léger tremblement dans la voix ; je la reconnais parfaitement telle que je vous l'ai décrite et que je l'ai vue il y a trois heures.

Ainsi, messieurs, conclut le missionnaire, mon rêve—si toutefois cela peut s'appeler un rêve—avait non seulement franchi par anticipation une distance d'au moins siz lieues, mais encore était allé au-devant d'un événement futur—si le mot évènement n'est pas trop ambitieux pour désigner un fait aussi vulgaire.

Comment expliquer ce phénomène ?

Je laisse à plus habile que moi.

—Eh, monsieur l'abbé, demanda l'un des auditeurs, n'avez-vous jamais pu retracer une liaison quelconque entre ce fait et quelque autre circonstance subséquente ou antérieure ?

—Jamais, monsieur, répondit le missionnaire. Le fait est toujours resté pour moi d'une insignifiance absolue comme portée pratique ou suggestive, et ne peut se rattacher à rien de ce qui m'est arrivé avant ou après.

Et c'est bien là ce qui m'intrigue le plus.

Si je pouvais voir là quelque avertissement, quelque signification bonne ou mauvaise, je conclurais au surnaturel, mais pas au mystère.

Tandis qu'en présence d'un fait sans valeur, sans conséquence et sans relation aucune avec quoi que ce soit, que voulez-vous penser ?

—Avez-vous lu Bodisco ? demandai-je à l'intéressant missionnaire.

—Non, monsieur.

—Eh bien, Bodisco, qui est un homme sérieux, un ancien ambassadeur russe, qui s'occupe beaucoup de ces choses mystérieuses, dans son livre intitulé *Traits de lumière*, expose une théorie bien curieuse relativement à ces visions d'événements futurs.

Il prétend que les faits, les abstractions même, ont, comme les individus, des corps astrals dont l'existence perpétuellement instantanée serait indépendante du cours du temps, et pourrait, à un moment donné et dans des conditions spéciales, entrer en relation avec les âmes.

Suivant lui, cela expliquerait les prédictions.

—C'est hardi ! fit le missionnaire.

—Dame...

LOUIS FRÉCHETTE.

LES CHIENS RATIERS

Il est excellent de protéger les animaux contre les sévices des brutes à face humaine ; mais on trouvera peut-être excessif d'étendre cette sollicitude aux rats, bêtes essentiellement nuisibles ; d'autant plus excessif qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de tourmenter ces rongeurs, mais de les faire passer de vie au trépas par une prompte exécution, le coup de dent preste et sûr d'un bouledogue. Il parait qu'en Belgique, la société protectrice des animaux s'est émue des concours de chiens ratiers et qu'elle a pu faire condamner quelques amateurs de ce genre de sport.

La *Naturel* nous fournit à ce sujet des renseignements sur ces concours, très à la mode en Belgique et dans les départements du Nord de la France :

" Le sol du champ clos est un plancher circulaire, entouré d'un treillage en fer, à hauteur d'homme formant une sorte de cage où l'on fait pénétrer les victimes et leurs bourreaux. Afin d'empêcher les rats de s'échapper par le haut, on couvre la cage d'un cône fait de planures de zinc, sur lequel les griffes du rongeur n'ont pas prises.

Les rats destinés au sacrifice se recrutent un peu partout, dans les navires, les magasins à blé, les moulins, les casernes, voir les égouts. Ils se vendent 75 centimes pièce.

Lorsque les rats sont dans l'arène les juges du camp reglent leur chronomètre, puis on introduit le chien ratier. Ordinairement, on accorde quatre rats à chaque chien. L'intérêt du sport est dans la rapidité que mettra le chien à étrangler ces quatre rats. Dans un concours qui a eu lieu récemment à Roubaix, le chien qui a obtenu le prix a étranglé ses quatre rats en vingt-et-une secondes ; un autre est venu à bout des siens en trente secondes, un troisième en trente-trois se-

condes. Un terrier anglais de deux ans n'a pas mis plus de treize secondes."

Il y a des variantes dans l'opération : parfois on dissimule les rats sous des pots de fleurs : presque toujours le chien renverse le pot qui couvre un rat et ne touche pas le pot vide.

D'autres fois on fait des courses d'obstacles : le chien est obligé de sauter tandis que le rat, par des trous ménagés dans les barrières, fuit sans arrêt d'un compartiment à l'autre. A ce jeu il faut en moyenne vingt secondes pour occire deux rats.

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Novembre 1892

SIR JOHN THOMPSON

Lord Hougton, homme d'état et écrivain anglais, a dit quelque part : " La confiance aux chefs est à la politique ce que le crédit est au commerce." Cette parole est essentiellement vraie. Elle explique le succès extraordinaire de certains hommes. La confiance en politique n'implique pas la sympathie personnelle. C'est, chez les honnêtes, les patriotes, la conviction que les idées, les tendances, les visées politiques d'un chef sont les seules qui puissent promouvoir les intérêts, le bien publics. C'est comme cela que nous comprenons les partis. Sans doute, il peut y avoir des abus, mais l'existence de partis, la discipline de partis sont de l'essence même du gouvernement constitutionnel. En effet, sous cette forme de gouvernement sans partis, vous en arrivez à l'anarchie politique. On a beau crier et tonner contre les partis, ils existeront toujours. Et quant aux indépendants, règle générale, on sait ce qu'ils sont.

Le parti conservateur du Canada est un exemple frappant des bons résultats que peuvent amener la confiance en ses chefs. Le regretté sir John A. Macdonald possédait cette confiance à un haut degré, et aujourd'hui qu'il n'est plus, amis comme adversaires sont tenus d'admettre que ce grand homme d'état a accompli une œuvre durable, l'édification de la Puissance du Canada.

Qu'ont pu faire les libéraux lors de leur courte passée au pouvoir ? Rien, si ce n'est des fautes politiques. Il n'y avait pas chez eux de confiance en leurs chefs, ou mieux il y avait trop de factions. Ceci est maintenant du domaine de l'histoire.

Sir John Abbott qui a succédé à Sir John Macdonald, a su lui aussi, malgré les prédictions néfastes, mériter la confiance, et dans des circonstances difficiles s'il en fût, il a pu remporter des succès vraiment extraordinaires. Sa santé, malheureusement l'a obligé de demander un successeur au gouverneur-général. Ce dernier a appelé Sir John Thompson à ce haut poste.

On prévoit, en certains quartiers des difficultés sérieuses, en raison des croyances religieuses du nouveau premier ministre. Mais heureusement, les temps sont passés où les fanatiques pouvaient compter sur le soulèvement des préjugés pour parvenir à des fins mesquines. Il y en aura quelques-uns certainement qui profiteront de l'occasion pour créer des embarras, mais ils compteront pour peu. Nous vivons dans un siècle où la conversion des Newman, des Manning, des Ripon, ne les a pas empêchés d'être considérés par leurs contemporains de toute croyance, comme des hommes de bien, Manning surtout comme un bienfaiteur de l'humanité. Et encore, récemment dans la métropole du protestantisme, n'a-t-on pas élu un maire catholique, malgré l'opposition de certains meneurs, proches parents de ceux qui pourront soulever le cri du fanatisme religieux ici. Le Canada en général, fera comme ont fait les Anglais bien pensants de la métropole anglaise.

Sir John Thompson est un homme de talent hors ligne. Comme jurisconsulte, de l'avis de M. Blake, c'est un des esprits les plus lucides, les plus droits du Canada. Sa carrière politique est aussi irréprochable que brillante. A peine âgé de trente ans il était une des lumières du barreau de la Nouvelle-Ecosse ; puis il fut durant quelques années procureur-général de cette même province, jusqu'à ce qu'il fut appelé à la présidence de la cour suprême, N. E. En 1886, Sir John Macdonald l'appelait dans son cabinet comme ministre de la justice. Il aurait décliné l'offre du gouverneur-général, lors du décès de Sir John Macdonald.

Tous les bons conservateurs saluent avec joie l'accession au pouvoir d'un homme d'Etat du mérite de Sir John Thompson. Ses adversaires eux-mêmes doivent reconnaître sa courtoisie, son tact et son intégrité.

LA REQUETE DES CATHOLIQUES

Samedi dernier, M. Ewart a présenté au sous-comité du Conseil Privé d'Ottawa, les requêtes des catholiques au sujet des écoles séparées. L'éminent avocat après avoir dit que le Conseil Privé d'Angleterre n'avait décidé que l'interprétation de la section 22 de l'Acte de Manitoba et ses sous-sections, ce qui n'enlevait pas au gouvernement d'Ottawa et au gouverneur général en conseil le pouvoir et le devoir de décider, si oui ou non les dispositions de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ont été enfreintes, et il démontre l'infraction et donne l'interprétation juste, selon lui, de la minorité. Nous avons récemment publié plusieurs articles sur cette question. Nous traduisons la fin de l'argumentation de M. Ewart :

" Le gouverneur général doit-il intervenir ? En premier lieu le gouverneur général doit suivre la politique suivie par le parlement, parce qu'il lui faut faire les premiers pas pour donner juridiction au parlement en la matière. Le parlement ne peut intervenir que si le gouverneur prend l'initiative. Depuis l'époque du règlement de la longue et acerbe dispute soulevée par cette question au Haut Canada en 1864 jusqu'à nos jours, le parlement fédéral n'a eu qu'une politique en matière d'éducation. Les hommes qui avaient dirigé l'opposition au système des écoles séparées du Haut-Canada, ont approuvé le règlement, l'hon. George Brown et l'hon. Alexander McKenzie. Tous deux ont pu vivre assez longtemps pour pouvoir témoigner de la futilité d'une opposition aux écoles séparées dans Ontario et pour reconnaître que ce système devait y être en vigueur. Depuis cette époque le système d'écoles séparées fait partie de notre système national anglais et M. Mowatt ne craint pas de dire, que n'eussent été ces clauses la Confédération n'aurait jamais eu lieu. Depuis lors nous avons eu la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Bien que le parlement n'eut pas le droit d'intervenir dans ce cas, il exprima par des majorités écrasantes sa sympathie pour les catholiques et il vota une adresse priant Sa Majesté de vouloir bien accorder sa bienveillante intervention pour leur prêter appui. Puis est venu la politique adoptée pour le Nord-Ouest, et à la dernière session même, par un vote de 132 contre 33, il refusa de laisser entamer la question d'écoles séparées. Et au Nouveau Brunswick, bien que l'acte qui y fut passé abolit certains droits auxquels prétendaient les catholiques, on voit aujourd'hui qu'en pratique, on leur accorde nombre de droits pour lesquels ils combattaient. Encore, à la Nouvelle-Ecosse, bien que la loi n'établisse pas de système d'écoles séparées, la meilleure entente règne, l'on donne aux catholiques, par courtoisie, une latitude très étendue, et la majorité comprend qu'elle doit permettre aux catholiques d'instruire leurs enfants dans leurs propres écoles, sans contribuer au support d'autres écoles. Ce n'est pas ici le lieu de développer le principe du droit naturel des catholiques, vis-à-vis ce qu'ils considèrent comme sacré, vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme faisant partie de leur foi, mais je ne puis terminer sans en faire mention. Dans tous les cas, il a été dit que, nonobstant l'admission que c'était clairement l'intention du parlement de sauvegarder les droits réclamés par les catholiques de Manitoba, l'observation du pacte n'était pas obligatoire. Nous ne devons pas oublier que ce pacte a été le résultat de négociations entre les délégués du gouvernement provincial élu par le peuple de Manitoba et le gouvernement canadien, et que le ministre des colonies refusa fermement d'aider à forcer le peuple des Territoires du Nord-Ouest d'entrer dans la Confédération jusqu'à ce qu'on lui eut accordé tous les droits et privilèges que l'on pouvait raisonnablement lui accorder. En face de ce pacte, ratifié par un acte du parlement et mis en vigueur, il ne devrait être rien fait qui put affecter la promesse formelle du peuple canadien."

Il n'y a pas encore de date de fixée pour la discussion devant le Conseil privé. En réponse à M. Ewart, qui lui demandait de fixer un jour pour les plaidoyers, le procureur-général Sifton a répondu : " Le gouvernement ne connaît pas officiellement qu'il ait été présentée au Conseil privé de requête du genre de celle dont vous faites mention, ni la nature, ni le contenu de cette requête. Il ne peut être donné considération à rien de ce qui y a rapport avant d'en avoir reçu un avis officiel accompagné d'une copie."

En conséquence, il n'est pas encore possible de fixer la date de l'audition de la cause.

Nouvelles Politiques

L'hon. T. M. Daly, Ministre de l'Intérieur, arrivé à Winnipeg mercredi soir, est parti dimanche pour retourner à Ottawa. Jeudi soir l'Association des Jeunes Conservateurs de la ville inauguraient l'ouverture de son club, et, à cette occasion, l'hon. M. Daly a été invité à faire un discours. Il a été éloquent et irréprochable. Vendredi soir, grand dîner au club Manitoba, sous la présidence de M. W. B. Scarth, auquel assistaient une centaine de convives conservateurs et libéraux. Il n'y a pas eu de politique à ce dîner, mais d'excellents discours et une table splendide.

∴

Lundi, l'hon. sénateur Bernier et M. LaRivière, député de Provencher, ont déjeuné chez Son Honneur le lieut.-gouverneur Schultz. L'hon. M. Davis, premier ministre de la Colombie-Britannique, était aussi présent.

∴

L'hon. M. Cayley, chef du cabinet des Territoires du Nord-Ouest, est à Winnipeg en ce moment. Il dit qu'au premier vote adverse après la rentrée de la chambre d'assemblée, il démissionnera ; mais il se dit certain de l'emporter aux prochaines élections.

∴

Sir Charles Tupper arrivera de Londres au commencement de décembre.

∴

M. Ives, député de Sherbrooke, P.Q., est appelé à faire partie du cabinet Thompson.

∴

L'hon. M. Chapleau ne fera pas partie du nouveau ministère ; il va remplacer l'hon. M. Angers à Québec à la position de lieutenant-gouverneur.

∴

Il est maintenant à peu près certain que l'hon. M. Angers fera partie de la nouvelle administration.

LES MINISTRES PRESBYTERIENS

Les révérends de l'église presbytérienne étaient en conférence à Winnipeg, la semaine dernière. On y a discuté la question des écoles du Manitoba. Presque tous les ministres ont été en faveur du maintien des écoles nationales, telles qu'elles existent maintenant.

Si l'on trouve des fanatiques et des intolérants parmi certains ministres protestants, il fait plaisir de constater qu'il s'en trouve dont la largeur de vue, l'équité et la justice font la base de leur augmentation.

Le Rév. M Farquarhon n'a pas craint de se ranger carrément contre quelques-uns de ses confrères qui semblaient approuver la guerre que l'on veut faire aux catholiques du Manitoba.

" La minorité à Québec, a dit l'orateur, est traitée avec justice ; pourquoi userions-nous de notre force, dans cette province, pour commettre un acte d'ingratitude envers les compatriotes de ceux qui pourraient nous faire subir toutes les injustices ? "

EN FRANCE

Une nouvelle crise ministérielle vient de se produire en France ; c'est le célèbre canal de Panama qui en est la cause.

La mise en accusation du baron de Reinach et sa mort tragique surtout ont causé une grande sensation.

On a parlé de millions qui auraient été volés dans cette gigantesque entreprise du percement de l'Isthme, et Reinach, dont la fortune a été rapide et était devenue colossale, était soupçonné.

On a demandé une enquête judiciaire sur la mort de Reinach et le gouvernement, au gré de la majorité de la chambre, n'a pas montré assez de bonne volonté à satisfaire la curiosité publique.

Blâmé par la chambre, le ministre de la justice, M Ricard, a annoncé la retraite du cabinet.

Le débat qui durait depuis près d'une semaine, a été des plus orageux, et le résultat du vote n'a surpris personne.

Le vote a été de 304 contre 219, soit une minorité de 85 pour le gouvernement.

On s'attend à des révélations foudroyantes à l'enquête, faite par une commission de la chambre.

Henri Brisson sera probablement appelé à former un nouveau cabinet.

Brisson a été premier ministre en 1885.

Nouvelles Religieuses

Le sermon à la cathédrale, dimanche dernier, a été donné par M. l'abbé Willems, de Bruxelles, Man., dont l'église a été récemment détruite par le feu. Son appel à la charité des fidèles a été entendu, comme on peut le voir par la correspondance que nous publions ailleurs.

Jeudi, 8 décembre prochain, étant la fête de l'Immaculée Conception, est un jour de fête d'obligation.

L'Avent est commencé de dimanche. Jusqu'à Noël, les mercredis et les vendredis sont des jours de jeûne d'obligation.

Le Catholic Club, de New-York, a donné, le 16 novembre dernier, une grande réception en l'honneur de Mgr Satolli, légat du Pape, du cardinal Gibbons et de tous les archevêques des Etats-Unis.

On lit dans le *Salut Public* de Lyon, cité par la *Semaine Religieuse* de Marseille :

" Nous venons de recevoir le *Rapport sur l'Egypte et la Turquie*, adressé par M. Bérard, député du Rhône, à M. le ministre des affaires étrangères.

" Cette question des écoles me paraît d'autant plus délicate à traiter que j'appartiens par principe à un parti intransigeant et qui n'entend céder sur aucun point de son programme anticlérical ; or, en Egypte, toutes les écoles que j'ai visitées sont, sauf une, dirigées par des religieux, et ce serait parler contre ma conscience que de n'en pas dire tout le bien que j'en pense."

Dans une lettre publiée, il y a quelques mois, par l'*Echo de Lyon*, M. Bérard rendait déjà justice à l'enseignement donné aux enfants egyptiens par les Pères des Missions africaines de Lyon.

Par décision de Sa Sainteté, trois fêtes d'obligation ont été abolies dans la province de Québec et renvoyées au dimanche. Ce sont l'Annonciation, la Saint-Pierre et Saint-Paul et la Fête Dieu.

INDUSTRIE LAITIERE, PROVINCE DE QUEBEC

Une circulaire que nous venons de recevoir, nous informe que la convention annuelle de la société ci-dessus aura lieu à Sainte Thérèse, comté de Terrebonne, les 13 et 14 décembre prochain. Les sujets de conférences sont les suivants :

Les possibilités de l'Industrie Laitière.—Des assolements appropriés à la production du lait.—Soins à prendre en vue d'assurer une bonne production du lait en hiver.—Evolutions de l'ensilage.—Observations pratiques sur l'ensilage.—Ecrémage, barattage et malaxage du beurre.—La baratte aérogène.—Le paiement du lait suivant sa richesse.—Précautions à prendre dans l'envoi des échantillons du lait pour analyse.—Rapport de l'inspecteur des syndicats.—Rapport du directeur de l'école volante de fromagerie.—Conseils aux fabricants.—Les conférences agricoles.—Fonctionnement des sociétés d'agriculture par les cercles agricoles.—Rapport préliminaire sur l'école et station expérimentale de laiterie de Saint-Hyacinthe.—Revue des travaux de la société.

Les rapports annuels de cette société sont remplis de conseils et données très intéressantes, particulièrement pour ceux qui s'adonnent à l'industrie laitière.

LE R. P. LIBERATORE

La Compagnie de Jésus vient de perdre un de ses membres les plus illustres dans la personne du R. P. Liberatore. Il est juste de rappeler les principaux traits d'une carrière passée toute entière au service de la religion et de la science. Bien que la mort n'épargne pas plus les hommes de cette valeur que le commun des mortels, cependant ils ne font défaut nulle part dans l'Eglise, et dans l'Ordre des Jésuites en particulier.

Le P. Liberatore était né à Salerne, le 11 août 1810. A l'âge de 16 ans, il entrait dans la Compagnie de Jesus ; et comme il avait fait preuve d'aptitudes peu ordinaires pour la science philosophique, ses études terminées, il fut nommé professeur de philosophie.

Mais l'œuvre capitale de sa vie a été la fondation de la *Civilta Cattolica*, en 1850, de concert avec les Pères Tapparelli, Bresciani et Curci. Ce fut lui-même qui suggéra le titre si bien choisi de *Civilta Cattolica*. Pendant quarante-deux ans, il ne cessa d'y collaborer avec le même zèle et avec le même soin. Il travaillait pour Dieu et son Eglise, comme ce fait le prouve, et non pour l'argent ou pour ce qu'on appelle la gloire humaine.

Il est l'auteur de beaucoup d'ouvrages remarquables en matière de philosophie, de théologie et d'économie sociale. Il fut un des plus ardents défenseurs de la philosophie de Saint-Thomas, qui a fini par triompher, et il avait même été nommé par Léon XIII un des *Quinque viri* de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin.

Le P. Liberatore était le type du savant pieux et modeste, et il est mort béni de Dieu et des hommes, réconforté par la bénédiction du Saint-Père, qui appréciait hautement ses mérites, sa vertu et sa doctrine.

Correspondance

REMERCIEMENTS

Saint-Boniface, 29 Nov. 1892.

Monsieur le Directeur,

Avant de reprendre le chemin de la chère paroisse confiée à mes soins, ayez l'extrême obligeance de me prêter la publicité de votre excellent journal, afin de donner un libre cours aux sentiments de mon cœur reconnaissant. Votre appel a été entendu, mes faibles paroles ont été comprises. Dieu a touché les cœurs : dans la seule collecte, pendant la grand'messe à Saint-Boniface, j'ai reçu *soixante quatorze piastres*. Après avoir remercié, dans une fervente prière l'Auteur de tous dons, je me tourne vers les charitables paroissiens de la charitable paroisse de Saint-Boniface et je leur dis du fond de mon cœur de prêtre consolé : merci ! merci ! âmes généreuses qui avez prouvé dimanche que votre charité ne se lasse jamais : je n'avais espérer recueillir que les miettes de votre table et vous me servez un plat des plus confortables : merci ! Vous avez réjoui le cœur de notre bien-aimé et vénérable Archevêque, le grand apôtre de la charité. Un courage à toute épreuve, une charité brûlante et ardente furent ses grandes armes dans la conquête des âmes. Un exemple, comme celui de dimanche dernier, lui prouve qu'il a pleinement réussi et que son apostolique devise épiscopale se trouve entièrement réalisé : *pinguescent speciosa deserti* ; il a rendu féconde la terre de vos âmes, elles portent les fruits de la sainte charité !

Vous avez écouté la voix de votre zélé pasteur, le T. R. M. Messier : une sainte fierté se peignait sur son visage, quand il constata avec moi le grand succès de son appel en faveur d'un confrère malheureux.

Le soir du même jour, je fis une seconde collecte dans l'église Sainte-Marie. Le T. R. et sympathique P. Fox me recommanda chaudement à la charité des catholiques anglais : le saint vieillard doit avoir touché tous les cœurs, car, quoique l'assistance fut peu nombreuse, j'eus le bonheur de compter avec le R. P. McCarthy trente-deux piastres. Merci, vénérable et bien aimé P. Fox, merci, catholiques anglais ; je ne comprend pas votre langue, j'expérimente votre charité : que Dieu vous réponde pour moi, en vous comblant de ses plus abondantes bénédictions.

Des personnes ont eu l'extrême bonté de venir me présenter des effets de ménage, de petits ornements d'église, tels que chandeliers, etc. Je les remercie bien sincèrement et je profite de l'occasion pour dire aux charitables familles, où tant de petites choses sont hors d'usage, que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque daigne m'accorder l'hospitalité à l'évêché jusqu'à samedi prochain et que j'y recevrai avec la plus entière gratitude les dons en matière, qu'on voudrait encore me faire.

Veuillez recevoir, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en N.-S. J.-C.

L'abbé G. WILLEMS,
Curé de Bruxelles,
Holland, Man.

NECROLOGIE

M. EDMOND FOURNIER, ECCL.

Samedi dernier, le 26, mourait à l'hôpital de Saint-Boniface, Monsieur Edmond Fournier, Ecclésiastique, Professeur du Collège. Originaire de S. Thomas de Montmagny, il avait fait ses études classiques au Séminaire de Québec. N'étant encore que rhétoricien, il désirait se consacrer aux missions, et avait même écrit dans ce but à un Evêque Missionnaire de l'extrême Ouest. Après avoir étudié la philosophie et plusieurs traités de théologie, il fut accepté par Monseigneur Taché et arriva ici à la fin du mois d'août dernier. Dès son entrée en fonctions au Collège, il s'est montré tout-à-fait à la hauteur des excellents certificats que lui avaient délivrés ses anciens supérieurs. Caractère franc et loyal, conscience délicate à l'endroit de la discipline et surtout de la charité fraternelle, fidèle à son règlement particulier, même pendant les vacances ; il s'est fait surtout remarquer par une tendre dévotion au Très Saint Sacrement. Il aimait à parler des bénédictions manifestes qu'attirait sur le Collège de Joliette, où il avait passé l'année dernière, la pratique assidue de la communion vraiment fréquente. A voir son air digne et serein, on le prenait pour un prêtre ayant eu déjà charge d'âmes ; aussi bien, se faisait-il respecter et aimer de ses élèves. Ce fut un vrai deuil pour eux et pour les Pères lorsque l'on apprit que la maladie, qui l'avait forcé de se retirer à l'hôpital, l'emportait sur la résistance patiente d'une âme paisible et d'une constitution apparemment robuste. On aurait cru qu'un jeune homme de vingt-six ans, plein de vie, de santé et d'enjouement, se fut difficilement résigné à la mort ;—l'avenir semblait lui réserver tant de bien à faire ; mais de fait, il a pris des mesures testamentaires un mois avant son entrée à l'hôpital, et en y arrivant, il a dit qu'il venait y mourir. Le calme avec lequel il accepta le trépas étonna son directeur, qui ne put s'empêcher d'y reconnaître la récompense d'une vie droite et sincère. Le sourire aimable avec lequel il répondait qu'il ne lui en coûtait pas beaucoup de quitter la terre, qu'il avait déjà goûté bien des joies ici bas, qu'il avait confiance dans le Sacré Cœur, c'est là un de ces signes consolateurs qui révèlent à ne point s'y tromper le fond d'une âme toute chrétienne. Administré au premier danger, il put communier plusieurs fois pendant sa maladie, et ce dut être un grand bonheur pour un adorateur si dévoué de Jésus-Hostie, de recevoir son Dieu quelques heures avant de paraître devant lui.

Le service eut lieu lundi dernier à la Cathédrale. Son directeur, le P. Drummond, S.J., chanta la messe et fit l'absoute, assisté du P. Kavanagh, S.J., comme diacre, et du P. Sincennes, S.J., comme sous-diacre. Tous les Pères et élèves du Collège, ainsi que M. l'Abbé Lavigne et l'école Industrielle, étaient présents.

R. I. P.

Choses et Autres

La Black River, dans le comté de Cork Irlande, a débordé par suite des pluies abondantes et continuelles de ces derniers temps. La ville de Fermoy, située sur le bord de cette rivière, était l'autre soir presque entièrement plongée dans l'obscurité ; les usines à gaz étaient inondées. Beaucoup d'habitants de la région inondée quittent leurs maisons avec leurs plus précieux objets et se réfugient sur les terrains élevés. Les lignes de chemins de fer sont couvertes par l'eau à plusieurs endroits.

Les torrents qui descendent des montagnes, grossis par les pluies causent de grands dégâts sur leur passage. Des maisons ont été renversées et plusieurs personnes ont été noyées. Des bestiaux ont péri également.

Le *Canada Revue* et l'*Echo des Deux-Montagnes* récemment condamnés par Mgr l'archevêque de Montréal, ont tenté des démarches pour faire révoquer cette condamnation. Son Eminence le cardinal Taschereau et les archevêques et évêques de la province de Québec, dans une lettre collective, ont approuvé la sentence justement portée. L'*Echo des Deux-Montagnes* a suspendu sa publication pour reparaître bientôt sous un nouveau titre, tandis que le *Canada-Revue* doit en appeler aux tribunaux.

On mande que les troupes françaises sont entrées à Abomey, capitale du Dahomey. On dit que Kana a été réduit en cendres.

Il paraît que le roi Béhanzin, qui s'était enfui, a été fait prisonnier par les troupes françaises. Il est probable qu'il sera exécuté.

C'est un magnifique succès pour le général Dodds, commandant l'expédition du Dahomey.

Un tremblement de terre s'est fait sentir dans le district des Trois-Rivières, la semaine dernière.

La conférence de la Monnaie Internationale siège en ce moment à Bruxelles, Belgique.

Les anarchistes et les socialistes font la terreur des pays de l'Europe. En France et en Italie, la dynamite a causé la mort de plusieurs citoyens paisibles par les mains de ce nouveau genre de brigands.

PERSONNEL

M. Eloi Desgagné et M. le notaire Tremblay des Eboulements, P. Q., qui ont passé quelques jours à Saint-Boniface, sont partis hier pour l'ouest. Ils se rendront à Vancouver s'arrêtant à divers endroits sur le parcours. Au retour ces messieurs s'arrêteront quelques jours ici.

Madame J. P. O. Allaire part ce soir pour la Province de Québec.

NAISSANCES

DAIGNAULT—A Saint-François-Xavier, le 18 courant, Madame Emilien Daignault, d'un fils et d'une fille.

DECES

DAIGNAULT—A Saint-François-Xavier, le 18 courant, quelques instants seulement après sa naissance, le fils de M. Emilien Daignault, cultivateur.

LETENDRE—En cette ville, le 26 courant, Madame Alexandre Letendre, née Comtois. Les funérailles ont eu lieu hier.

Chronique Locale.

—Le foin se vend assez bien.

—Dans plusieurs de nos rues les trottoirs ont besoin d'un coup de pelle.

—Le prix du grain n'est pas changé. Le blé de première qualité est de 56 à 58 cents.

—Mardi prochain, nominations municipales par toute la province. En avant les candidats !

Les départs pour les chantiers de bois sont commencés. Des détachements partent tous les jours.

—En décembre prochain, le R P. Drummond, S.J., doit aller faire une conférence à Bathgate, N. D., E. U., dit le journal de l'endroit

—Il y a eu la semaine dernière, jeudi et vendredi, deux très jolies séances dramatiques et musicales à l'Académie Sainte-Marie, Winnipeg.

—Pour un bon habillement tout fait (pas de fond de banqueroute, mais des marchandises dans les derniers goûts) allez chez C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—Parmi les soumissionnaires heureux pour la coupe du bois, nous rencontrons les noms de MM. Lamontagne, McAnnany, J. Couture et McCutcheon, de cette ville.

—Avez vous besoin d'un habillement ou d'un pardessus, achetez à la verge le tweed qu'il vous faut chez C. A. Gareau, 324 rue Principale. Le tout sera taillé gratis.

—On dit que MM. Galloway et Pearson sont les candidats à la mairie à Winnipeg, M. Macdonald le maire actuel ayant positivement décliné de briguer de nouveau les suffrages.

—Le bois est toujours très cher; mais comme la neige de la fin de la semaine dernière a fait de bons chemins d'hiver, on s'attend à une réduction prochaine dans cet article de nécessité première, à cette saison de l'année.

—A Saint Boniface, les affiches annonçant la nomination des candidats aux honneurs civiques sont apposés dans chaque quartier, mais on ne sait pas encore qui se portera de l'avant. Il n'y a même pas de rumeurs. On semble peu se préoccuper de ces élections.

—Pour une bonne chemise blanche ou de couleur ainsi que de jolies et bonnes cravates dans les derniers goûts, gants, mitaines, corps et caleçons à très bas prix, il faut toujours aller chez C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—La police provinciale est actuellement à la recherche des vendeurs qui mettent illégalement sur le marché du gibier prohibé, tel que faisan, perdrix, etc. Quelques saisies ont été opérées. Un des marchands doit contester devant les tribunaux la légalité de la confiscation.

—Les autorités de la ville de Winnipeg ne semblent pas attacher beaucoup d'importance aux relations qu'elles peuvent avoir avec notre ville. Il n'y a actuellement aucun endroit sûr où il soit possible d'entrer dans la capitale, après avoir traversé le pont de glace sur la rivière Rouge. Il y a même déjà eu plusieurs accidents.

—C'est le témoignage de tous ceux qui en ont fait l'essai, que le "Myrtle Navy" a l'arôme le plus exquis de tous les tabacs qui soient sur le marché et qu'il ne laisse aucun des effets désagreables, comme les autres tabacs. La raison de ceci, c'est la qualité excellente et supérieure de la feuille, qui provient du meilleur tabac de Virginie et à l'absence de toute matière deletère dans sa fabrication

—Nos pardessus et casques en fourrures sont sans rivaux tant qu'à la qualité et à la modicite des prix. Une visite convaincra les plus difficiles de la vérité de ces assertions. C. A. Gareau, 324 rue Principale.

—La résidence de Sir Donald Smith près Winnipeg, a été la proie des flammes jeudi soir. Le marquis de Lorne, Lord Dufferin et nombre d'hommes marquants ont reçu l'hospitalité sous ce toit. Nombre de reliques historiques et de collections intéressantes ont peri dans les flammes. La brigade de Winnipeg vu la distance n'a pu se rendre à temps pour arrêter l'incendie. Les bâtiments détruits sont assurés pour des montants assez considérables.

—Avez-vous besoin d'un habillement, d'un pardessus de commande, n'oubliez pas la maison C A. Gareau, où le choix la qualité et les prix des marchandises sont sans précédent dans l'histoire du commerce de l'ouest.

—La Cie du C.P.R. est à faire les préparatifs nécessaires pour exhiber à Chicago, un train transcontinental complet, comprenant locomotive, tender, voiture à bagage, voiture dortoir pour les colons et immigrants, voiture de première classe, voiture dortoir, voiture réfectoire Ce train occupera un espace de 390 pieds. Une des plus grandes voies ferrées d'Angleterre, The London & Western RR. Coy exhibera aussi un train à côte du C.P.R.

—Avez-vous vu la comète ? Malgré les prédictions que la comète qui voyage actuellement dans les sphères celestes pouvait venir choquer notre planète et la réduire en poudre, nous n'avons pas eu un moment de crainte. Les nuits de samedi et dimanche se sont passées paisiblement comme d'habitude. On dit à propos de cette comète que de l'autre côté de la Frontière les nègres et quelques blancs ont été dans des transes horribles, se préparant à leur dernière heure. Les premiers surtout croyaient fermement à la destruction universelle. Nous, nous savons que les lois qui régissent la marche de ces vastes corps sont immuables et qu'ils les suivent sans dévier d'une ligne. L'homme seul, disait Arago, a l'audace de s'écarter des lois tracées par l'Infini.

—Vu le manque d'argent dans les campagnes par le bas prix qui est payé pour le grain, M. C. A. Gareau a décidé de faire une réduction générale sur toutes ses marchandises, tels que capots et casques en fourrure, habillements, pantalons et capots motonnés et drap de castor, ainsi qu'un assortiment considérable de tweeds dans tous les goûts et valeur.

—*Enorme réduction dans les prix* : Par arrangement spécial, nous sommes maintenant en position d'offrir à nos pratiques une réduction d'environ 30 pour cent sur tout achat au comptant fait à notre établissement

Comment cela peut-il se faire ? C'est par le système de coupons enregistrés.

Nous donnons à chaque pratique, faisant un achat au comptant, un coupon de la valeur de 10 par cent du montant de l'achat, que ce soit 10 cts ou $1.00. Ces coupons sont valable à notre établissement en argenterie, que nous marquons à une réduction de 30 pour cent meilleur marché que la valeur ordinaire. Par ce moyen, notre pratique obtient un escompte sur ses achats généraux d'environ 40 à 50 pour cent, et en meme temps s'assure un objet élégant et utile.

Nous garantissons que ces argenteries sont très bien plaquées et valent tous les articles analogues du marché. Venez à notre magasin voir ces superbes marchandises.

Vos dévoués,

2i ANDERSON & LEMIEUX.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chenes,

28 nov.—Le moulin à farine de M. L. G. Gagnon, sous la direction de M Thurston qui a fait ses preuves dans les grands moulins de Minneapolis, donne complète satis faction

—Nous devons avoir un bazar au profit du nouveau sanctuaire de Sainte-Anne, dans la première semaine de janvier.

—Le gouvernement local, dans sa perfide et insidieuse sollicitude, a envoyé un inspecteur pour visiter les écoles de la paroisse. Le but de cette visite était facile à saisir : chercher à semer la division parmi nous. Aussi, les commissaires de nos arrondissements scolaires ont-ils répondu à cet inspecteur qu'ils s'en tenaient, pour le programme et l'enseignement religieux, à l'ancienne loi, la seule qui puisse être acceptée par les catholiques. Craignons ces loups qui nous viennent sous la peau de la brebis.

—Les élèves du couvent de Sainte-Anne donneront, dans la semaine de Noël, une séance musicale et dramatique qui promet d'être intéressante.

Lorette,

27 nov.—Les 26, 27 et 28 décembre prochain, il y aura un grand bazar au profit de l'église

L'election des messieurs se fera entre MM. Elzéar Lagimodière et R. Manaigre. Une magnifique canne à pommeau d'or sera la récompense de l'heureux gagnant. L'élection des dames se fera entre Mesdames W. Lagimodière, Jos. Landry, Frs. McGuire et Frs. Phaneuf. Une riche boîte de toilette sera pour celle qui remportera le plus grand nombre de votes. Nous invitons respectueusement tous nos amis, tant de la localité que des paroisses environnantes, à encourager ce bazar.

LaBroquerie,

19 nov.—M. A. L. Young, inspecteur des écoles du gouvernement est venu lundi nous rendre visite et nous faire preuve de ses plus tendres sollicitudes. Il a visité nos trois écoles. Ses entretiens avec nos instituteurs ont été courts, affables et réservés :

D. Enseignez-vous l'anglais ?

R. Nous enseignons le français et l'anglais.

D Donnez-vous les livres gratuitement ?

R. Les commissaires ont l'intention de les faire payer.

D. Vos maisons d'école n'ont pas l'air être bien chaudes ?

R. Elles sont suffisamment chaudes, cependant nous pourrions les mettre encore plus confortables si nous avions l'octroi du gouvernement.

D. Vous feriez bien mieux de vous entendre avec le gouvernement pour retirer l'octroi ?

R. Vous croyez ? Tous les catholiques de cette paroisse sont décidés de garder leurs enfants à la maison plutôt que de les envoyer aux écoles de Greenway.

D. Que pensez vous de l'acte des écoles de 1890 ?

R. Nous considérons l'acte des écoles de 1890 comme un acte subversif de toute morale, inspiré par l'intolérance et le fanatisme et un empiètement de l'Etat sur les droits du père de famille. L'Etat n'a pas le droit d'élever les enfants, sa mission consiste tout simplement à protéger et à encourager l'instruction de la jeunesse. Le gouvernement actuel n'a pas été fidèle à sa mission. Les parents seuls ont le droit de donner l'éducation à leurs enfants ou de la faire donner par des instituteurs en qui ils ont confiance.

D. Vous avez donc une bien petite opinion du gouvernement Greenway ?

R. Oui, bien petite. Et nous espérons le voir degringoler avant longtemps. Tous les sacrifices que s'impose notre clergé et tous les efforts que font nos hommes d'Etat de cette province et de la province de Québec, nous portent à dire avec vérité que la perspective est riante d'espérance et que nous verrons bientôt nos écoles protégées comme autrefois.

—Dans une lettre que l'hon. M. Bernier écrivait ces jours derniers à un jeune ami, demeurant dans cette paroisse, il disait :

"............J'espère, dans cette nouvelle situation, pouvoir faire quelque chose pour notre population canadienne, et pour ses intérêts. Je suis heureux de me sentir soutenu par les bons souhaits et les sympathies de mes amis ; le travail dans ces conditions est moins lourd.

—Nous sommes heureux de voir que notre zélé curé, qui a été gravement malade, est maintenant en convalescence et peut vaquer à ses nombreuses occupations.

—M. Joseph Pion, président des commissaires de l'école No. 1, est revenu d'un voyage de quelques mois aux Etats-Unis.

—Ce matin, M. Raphaël Camyrand, domestique de M. Timothée Rocan, est tombé dans un puits. Dans sa chute, il a été arrêté par un crochet en fer appliqué au boisage pour y suspendre des chaudières de lait. M. Camyrand en a été quitte pour une peur terrible et une blessure assez grave au côté.

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigne et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour une limite de bois No. 622, devant être ouvertes le 19 Décembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 19 Décembre courant, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 622, devant être choisie sur la Rivière Noire (Black River), un des tributaires du Lac Winniepg, par la personne qui en offrira le plus haut bonus. La limite ne devra pas se composer de plus de deux blocs et la superficie totale ne pas exceder vingt milles carrés. La longueur de chaque bloc ne devra pas excéder plus de trois fois sa largeur. Le choix devra être fait dans trois mois du 19 Décembre 1892, et les rapports de l'arpentage de la limite devront être déposés au département de l'Intérieur, sous trois mois de cette date.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Intérieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Il ne sera fait cas des soumissions par télégraphe.

JOHN R. HALL, Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 19 Nov. 1892. 1i 30-11-92

AGRICULTURE

ÉCONOMIE DE FOURRAGES POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Une attention particulière dans la nourriture du bétail procure un avantage incalculable dans les moments de disette de plantes fourrageres, telles que leur valeur nutritive, leur saveur, leur digestibilité, afin de former une nourriture convenable, appropriée à la destination des animaux.

En pratique générale, on doit distribuer les plus mauvais fourrages d'abord et faire finir les repas avec les substances les plus appétissantes et les plus substantielles. Ces précautions ne seraient pas à prendre si l'on hachait les fourrages que l'on mélangerait aux autres aliments, parce que les animaux seraient obligés, de cette manière, de tout consommer en même temps. Ce mélange de fourrages hachés donne les moyens de profiter des substances que les animaux refuseraient, selon un autre ordre.

Le mode de distribution des aliments doit varier selon le but que l'on se propose d'atteindre.

Si l'on engraisse les animaux avec une quantité donnée d'aliments, sans tenir à des formes particulières, on doit réserver les grains, les tourteaux, les sons, pour terminer les repas.

Si l'on tient à améliorer un animal, à produire de belles formes, il faut lui administrer d'abord les substances d'une facile mastication, comme les farines, les céréales concassées, le son; on lui donne ensuite le fourrage médiocre, afin qu'il ne mange que la quantité de nourriture qui lui est nécessaire et qu'il n'acquiert pas une forme trop volumineuse.

Pour les bêtes de travail, les rations doivent être composées d'aliments faciles à prendre, car il faut que le cheval et le bœuf soumis au travail puissent manger à leur aise, même se reposer et digérer, au moins en partie, entre les heures de travail. On donne d'abord le foin et la paille aux bêtes qui ont des travaux fatigants à exécuter, surtout aux bœufs que l'on ne craint pas de rendre trop lourds, aux jeunes chevaux qui font des travaux pénibles. L'avoine doit leur être distribuée avant que l'estomac soit plein de produits médiocres, pour éviter les indigestions, etc.

On doit réserver les fourrages durs, d'une mastication difficile et d'une pénible digestion, aux animaux forts et robustes; on les distribuera avec précaution, en petites quantités, après les avoir fait arroser avec de l'eau salée ou de l'eau qui a servi à faire cuire les légumes; on les mélangera avec des pommes de terre, betteraves, etc., car donnés sans précautions ils peuvent produire des maladies.

Les fourrages lavés, qui ont été fauchés fort tard, ou qui n'ont pu être rentrés en temps utile, déterminent les mêmes maladies que les fourrages durs; mais, indépendamment de cela, ils altèrent la constitution, produisent des faiblesses, des altérations de l'écônomie toute entière.

Le foin vasé, poudreux et même vieux occasionne les mêmes maladies; mais, en outre, par la poussière qu'il renferme, il pousse l'usure prématurée des dents. S'il est fort altéré, on ne doit pas en nourrir les animaux. Dans tous les cas, si on leur en donne, il faut bien le secouer, le battre à l'air, le laver, et ne le faire entrer que pour une petite partie dans la nourriture des animaux.

Les foins rouillés, moisis ou pourris sont les plus nuisibles; ils occasionnent souvent des maladies mortelles, produisent la morve, etc.

Comme on le voit, il faut administrer tous ces fourrages avec les plus grandes précautions, et les arroser avec de l'eau salée, qu'ils soient hachés ou qu'ils ne le soient pas. Cette précaution ne fera assurément pas développer dans les fourrages des principes nutritifs qui n'existaient pas tout d'abord; mais par l'action que le sel exerce sur les tissus et les organes de l'économie, il rendra les animaux plus réfractaires aux causes de la maladie, corrigera les altérations des fourrages moisis, donnera une saveur agréable aux fourrages lavés, fades; augmentera les forces digestives, les rendra capables de digérer des substances qui, sans l'action de ce sel, fermenteraient dans l'estomac et détermineraient les maladies que nous venons d'énumérer.

Il faut, aussitôt l'entrée des animaux en stabulation, à l'automne, prendre tous les moyens possibles d'utiliser, le plus convenablement en suivant les prescriptions indiquées plus haut, d'abord les fourrages avariés, puis ensuite ceux d'une conservation qui paraitrait douteuse, afin que dans tout le cours de l'hiver et au printemps les animaux aient constamment une nourriture riche et abondante.

Par ce moyen ce serait faire acte d'économie et de véritable prévoyance à l'égard des animaux. Car au printemps, pour n'avoir pas su bien utiliser les fourrages dès l'automne et durant l'hiver, combien de fermes manquent de fourrages.

C'est le plus souvent à cette saison que beaucoup de cultivateurs se trouvent dans la pénible nécessité, soit de diminuer les rations de leur bétail, soit de leur en donner de qualité inférieure ou même mauvaise, dans un temps où il requiert, le plus de soins sous le rapport de la nourriture: ou autrement, ils sont obligés de vendre à vil prix un ou même plusieurs animaux, vu l'impossibilité où ils se trouvent de pouvoir les nourrir même médiocrement.

Pour ces cultivateurs imprévoyants l'arrivée des fourrages verts est toujours tardive; et c'est, on le conçoit, avec une vive anxiété qu'ils voient dépérir leurs animaux qui n'ont qu'une nourriture médiocre et insuffisante à leur disposition.

Et au printemps, il y aura le plus grave inconvenient à l'égard du bétail que l'on mènera au pâturage. Cette transition brusque, des rations insuffisantes à une nourriture abondante, occasionnera à ce bétail chetivé pendant plusieurs mois, beaucoup d'accidents. En effet, amaigris, n'ayant mangé qu'une paille chétive, ayant par conséquent beaucoup souffert, on leur administre, et cela du jour au lendemain, un pâturage abondant. De là des météorisations et autres affections plus ou moins dangereuses.

Le cultivateur qui aura été prévoyant quant à la provision de fourrages nécessaires, à l'alimentation de ses animaux, pour tout le temps de leur stabulation, n'aura pas à subir les conséquences fâcheuses du cultivateur qui a été obligé de chétiver ses animaux ou de les vendre à une baisse inévitable dans un temps où ils auraient dû lui rapporter les plus grands profits, s'il eût eu à sa disposition les fourrages nécessaires pour suffire à leurs besoins jusqu'au temps des pâturages.

Par la prévoyance, le premier de ces cultivateurs a cherché à se mettre en garde contre le manque de la récolte des foins, etc., usant de tous les moyens possibles pour suppléer au foin par le mélange de pailles quoique d'une qualité inférieure. Tandis que le cultivateur imprévoyant n'a rien changé à son mode ordinaire de nourrir le bétail, et sur la fin de l'hiver il a vendu à la baisse pour racheter plus tard à la hausse les animaux dont il avait besoin sur la ferme.

On ne saurait faire le reproche aux cultivateurs d'être indifférents à l'égard de leur bétail; car ils savent trop bien que de sa prospérité dépend aussi le succès de leurs cultures; mais nous pouvons dire qu'ils ne s'en occupent pas assez; ils font preuve d'une grande imprévoyance par le manque de calcul sur les différents besoins de la ferme, et tout particulièrement à l'égard du bétail qu'ils gardent en trop grand nombre, comparativement à la quantité de fourrages qu'ils ont en grange. Encore, c'est ce qui arrive à ceux qui visent plutôt à vendre leurs foins qu'à bien nourrir le bétail.

COLONS DU DAKOTA AU NORD-OUEST

M. Ritchie, agent d'immigration au service du département de l'Intérieur, à Ottawa, qui a son quartier général à Grafton, Dakota-Nord, a notifié le département, à Ottawa, qu'un parti de 35 colons, 31 Norvégiens et 4 Américains, venant tous de cet Etat, sont rendus dans les Territoires. Ils ont l'intention de se fixer dans la vallée de la Saskatchewan. Quelques-uns étaient venus visiter les Territoires, en août dernier et s'étaient choisi un site. Ils sont installés avec leurs familles à 22 milles du fort Saskatchewan. Les autres ne feront venir leurs familles qu'au printemps, devant employer l'hiver à se construire des maisons. M. Ritchie dit qu'un très grand nombre de fermiers du Dakota et du Minnesota s'empressent de liquider leurs affaires, afin de pouvoir immigrer de bonne heure au printemps. Les nouveaux immigrés sont tous de solides gaillards, durs à l'ouvrage, sobres et intelligents cultivateurs. Le Nord-Ouest a une telle vogue parmi la classe agricole aux Etats-Unis qu'un fort courant d'immigrants s'établit partout.